

Pas à pas pour régler la facture de demi-pension en télépaiement.....

1- Se rendre sur le site du collègè

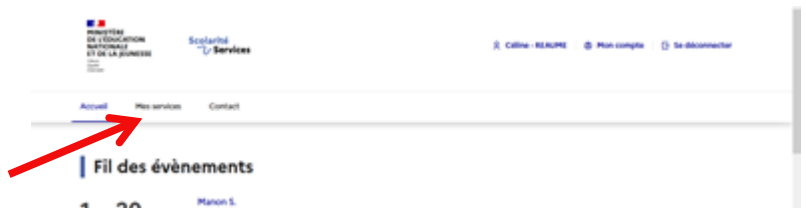


2 – se connecter



3- Aller dans scolarité services

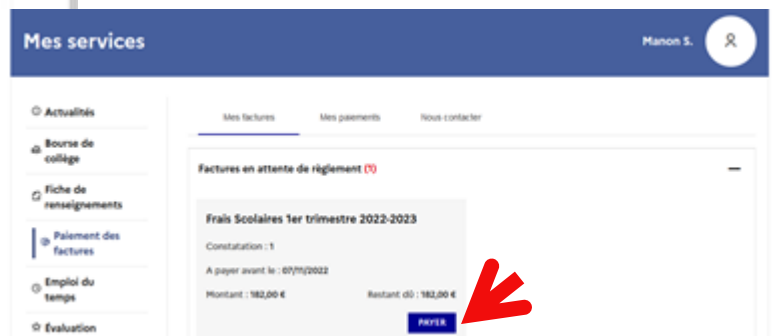
4- Cliquer sur mes services



5-



6-



Paiement de la facture n° 22CI13C033861

Votre adresse électronique : null

Il est impératif d'avoir une adresse à jour avant d'initier la transaction de paiement. Si celle-ci n'est pas correcte, veuillez accéder à votre compte pour la modifier avant d'effectuer votre règlement.

Frais Scolaires 1er trimestre 2022-2023

Restant dû : 182,00 €

Montant du paiement

Le montant est obligatoire.

RETOUR

VALIDER

7- Indiquer le montant que vous souhaitez payer (pas nécessairement la totalité) et suivre les indications jusqu'au paiement.